



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centre d'études européennes de Strasbourg

Question écrite n° 18502

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le centre d'études européennes de Strasbourg (CEES). La commission, présidée par M. Yves Thibault de Silguy, a conclu à une nécessaire ouverture européenne de l'ENA. C'est ainsi que depuis 2001, l'ENA est étroitement liée au CEES dans le cadre de la formation initiale des énarques, visée sous l'angle des questions européennes. Créé en 1995, le CEES organise des formations axées sur une approche globale des phénomènes européens, à l'attention de fonctionnaires et élus français ou étrangers. Le rapport de Silguy recommande ainsi que le CEES soit reconnu comme « le centre de référence français de la préparation aux concours des institutions européennes » contribuant ainsi largement au rayonnement européen de la ville de Strasbourg en particulier. En outre, à l'aube de la naissance de « l'Europe des vingt-cinq », le CEES a incontestablement vocation à créer des liens étroits avec les nouveaux Etats membres de l'Union européenne. En conséquence, il souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention de donner au CEES les véritables moyens de ses ambitions européennes, en le renforçant dans sa mission.

## Texte de la réponse

Le Centre d'études européennes de Strasbourg (CEES), créé par arrêté du Premier ministre le 17 mars 1995 sous la forme d'un « groupe d'intérêt public » est installé à Strasbourg dans les locaux de l'ENA. Aux termes de la convention constitutive du GIP, le centre a pour objet la formation et les études dans les domaines de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'organisation sur la sécurité et la coopération en Europe. Depuis deux ans, les activités du centre ont connu un développement important, les résultats financiers de 2002 traduisent clairement ce succès. En 2003, le centre poursuit ses efforts de développement, notamment pour la préparation aux concours des institutions européennes des candidats français. Il développe par ailleurs des formations aux concours communautaires pour les candidats francophones issus des dix nouveaux pays adhérents. Le centre se prépare à renforcer son action auprès des élus locaux et à accueillir des auditeurs en provenance des Balkans et des pays issus de l'ex-URSS. Dans ce contexte favorable, le Gouvernement souhaite confirmer le CEES dans ses missions. Une étude est en cours qui permettra de doter cette institution du statut juridique le mieux adapté au développement de ses activités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18502

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 mai 2003, page 3750

**Réponse publiée le** : 17 novembre 2003, page 8779